

niort agglo
Agglomération du Niortais

**GUICHET UNIQUE
CLAUSES D'INSERTION
DU NIORTAIS**

BILAN D'ACTIVITÉ

2023

Guichet unique clauses d'insertion du Niortais
Communauté d'Agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex
guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.02

niortagglo
Agglomération du Niortais

**DEUX
SÈVRES**
LE DÉPARTEMENT



Cofinancé par
l'Union européenne

INTRODUCTION



La Communauté d'Agglomération du Niortais a exprimé, à travers la création d'un Guichet unique clauses d'insertion, sa volonté de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés.

Ce Guichet se positionne aux côtés des donneurs d'ordre impliqués sur le territoire et permet d'optimiser les synergies entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions.

Après une année 2022 complexe sur le plan économique, marquée par des reports ou ralentissements de chantiers, impactant fortement le secteur du BTP, support privilégié des clauses d'insertion, le présent bilan témoigne d'un retour à une activité stabilisée. De plus, au niveau local, les délais d'approvisionnement et les coûts des matières premières ont retrouvé un niveau permettant aux entreprises de renouer avec une trajectoire « pré-Covid ».

En 2023, dans ce contexte, le Guichet du niortais a réalisé **47960 heures d'insertion, correspondant à la création de 30 Equivalents Temps Plein, soit une augmentation de 10% de l'activité** qui traduit de la reprise des investissements publics.

Le Guichet du niortais représente en 2023, 55% des heures d'insertion réalisées sur le département. Le nombre de bénéficiaires a également augmenté de 10% et 206 personnes en difficultés d'insertion ont bénéficié de missions dans ce cadre.

A nouveau, l'implication sur le territoire des signataires de la Charte d'Insertion (maîtres d'ouvrage, entreprises et acteurs de l'emploi et de l'insertion) a porté ses fruits et permis aux clauses d'insertion de jouer pleinement leur rôle dans le retour à l'emploi.

Par ailleurs, l'année 2023 a également été marquée par l'adoption par la CAN, la Ville de Niort et son CCAS d'un Schéma commun de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) sur la période 2024-2028. Celui-ci a pour objet d'encourager les plus grandes collectivités à inscrire leur politique d'achat dans une démarche plus responsable et de contribuer aux objectifs du Plan National d'action pour l'Achat Durable (PNAD). La commande publique est ainsi reconnue comme un levier du développement durable. Face aux enjeux sociétaux et environnementaux, il est nécessaire de formaliser et valoriser les engagements de la collectivité en matière d'achat responsable parmi lesquels compte le Guichet.

C'est dans ce cadre rénové que nous allons poursuivre et renforcer notre action et je tiens à remercier l'ensemble des parties prenantes précitées qui, par leurs efforts conjugués, mobilise la commande publique au bénéfice du retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion de notre territoire.

Marie-Christelle BOUCHERY
Déléguée du Président
En charge du Guichet Unique Clauses
d'Insertion, Cohésion Sociale, Santé et du
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

02

SOMMAIRE

LA CLAUSE D'INSERTION EN IMAGE	••••	<u>04</u>
LE RAPPEL DE L'OFFRE DE SERVICES	••••	<u>05</u>
LE TERRITOIRE D'INTERVENTION	••••	<u>07</u>
UNE PROGRESSION DES HEURES RÉALISÉES, DANS UN CONTEXTE STABLE	••••	<u>08</u>
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES, MAJORITAIREMENT LOCALES	••••	<u>09</u>
UNE OPPORTUNITÉ POUR LES HABITANTS DE LA CAN LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI	••••	<u>10</u>
LE RECOURS AUX STRUCTURES DE MISE À DISPOSITION, CHOIX PRIVILÉGIÉ PAR LES ENTREPRISES	••••	<u>14</u>
DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSITIVES POUR LES SIAE DU TERRITOIRE	••••	<u>16</u>
LA CONSTRUCTION, LE BÂTIMENT ET LES ESPACES VERTS COMME ACTIVITÉS SUPPORT PRIVILÉGIÉES	••••	<u>18</u>
DES RELATIONS PARTENARIALES DYNAMIQUES	••••	<u>20</u>
CONCLUSION	••••	<u>22</u>
GLOSSAIRE	••••	<u>23</u>
ANNEXES	••••	<u>24</u>

A noter : Les chiffres présentés dans ce bilan sont arrêtés à la date du 31 décembre 2023 sur la base de justificatifs transmis en début d'année 2024. Tout justificatif concernant l'activité 2023 qui serait transmis au cours de l'année 2024 est susceptible de modifier ces chiffres. Aussi le Guichet unique des clauses d'insertion se réserve le droit d'actualiser les données de l'année précédente lors de l'établissement du bilan.

LA CLAUSE D'INSERTION EN IMAGE

La clause d'insertion est un outil juridique mobilisable dans la commande publique. Elle donne la possibilité à un maître d'ouvrage, de réserver une partie des heures générées par un marché public pour une action d'insertion



Le maître d'ouvrage décide d'intégrer une clause d'insertion dans son appel d'offre



L'entreprise attributaire doit alors réserver la part d'heures de travail convenue, à une ou des personnes en parcours d'insertion

Pour ce faire l'entreprise peut :



Embaucher directement une personne en difficulté d'accès à l'emploi



Faire appel à une structure de mise à disposition de personnel, qui peut être une **Structure de l'Insertion pour l'Activité Économique** (SIAE) ou à un GEIQ permettant en parallèle un accompagnement socioprofessionnel

Durant l'exécution du marché, le maître d'ouvrage s'appuie sur le Guichet insertion (facilitateur) afin de s'assurer de la bonne réalisation des heures d'insertion. Celui-ci assure la coordination entre les entreprises et les structures de mise à disposition afin de favoriser un véritable parcours d'insertion, pour les bénéficiaires de missions dans le cadre de ces clauses d'insertion.

LE RAPPEL DE L'OFFRE DE SERVICES

L'offre de services du guichet des clauses d'insertion s'articule autour de 3 grands axes :

L'assistance technique aux donneurs d'ordre :

Le Guichet accompagne les donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses d'insertion :

- Aide à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause d'insertion
- Définition du volume des engagements attendus des entreprises, en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée
- Assistance technique sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause d'insertion
- Suivi, évaluation et bilan de l'action

L'assistance aux entreprises :

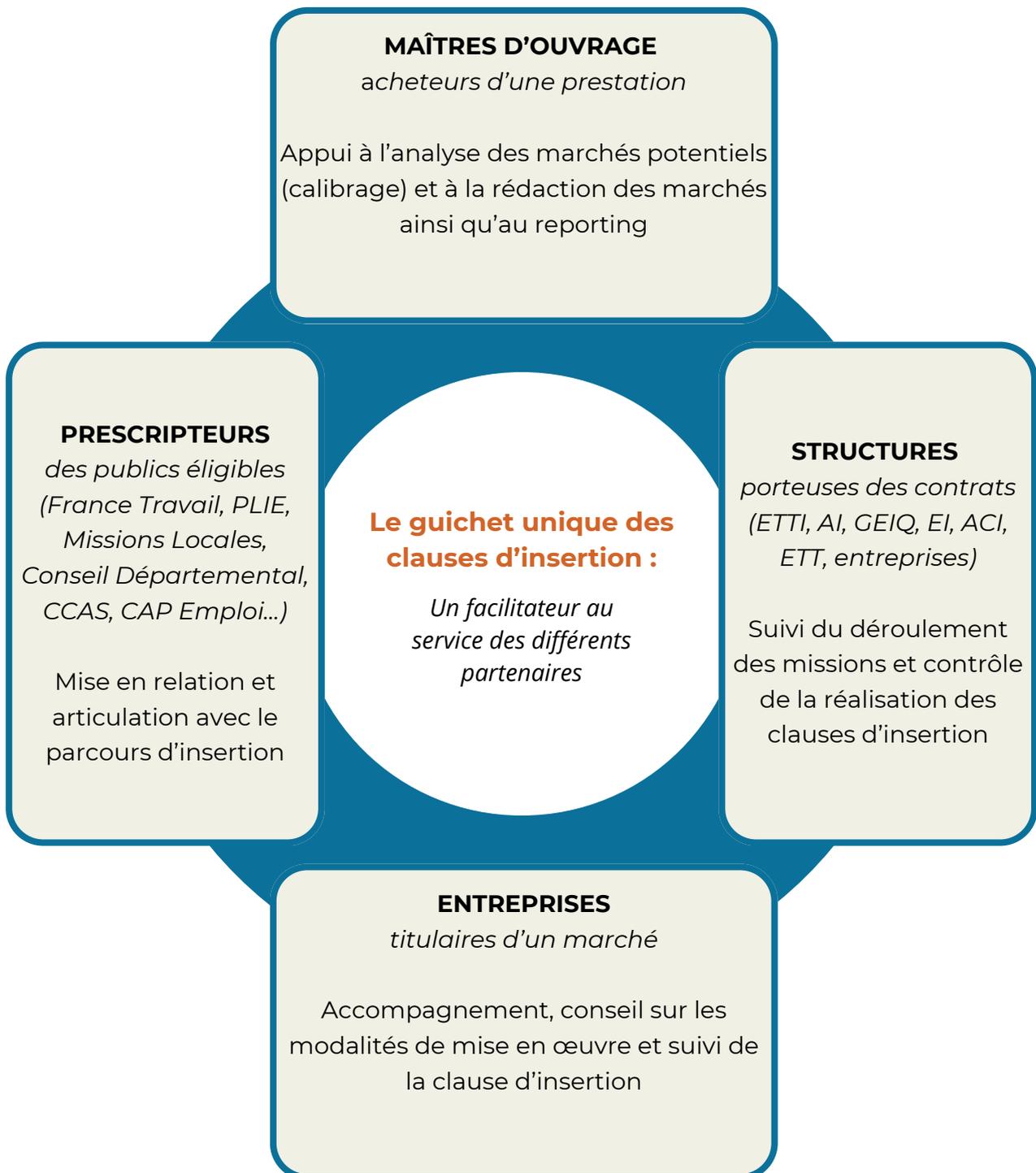
Le Guichet aide les entreprises attributaires d'un marché comportant une clause d'insertion à réaliser ses engagements :

- Information sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale
- Mise en relation avec les structures d'insertion, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie
- Aide à la recherche ou présélection de candidats (définition de profils de poste, pré recrutement des candidats...)
- Suivi de la bonne exécution de la clause

La mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi :

Le Guichet facilite la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonne l'action des différents partenaires du dispositif :

- Mobilisation, repérage et validation des publics éligibles aux clauses
- Coordination des offres d'emploi et des candidatures
- Animation de l'instance de coordination des partenaires du dispositif
- Suivi du parcours des salariés entrés dans le dispositif



LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

niortagglo
Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais



UNE PROGRESSION DES HEURES RÉALISÉES, DANS UN CONTEXTE STABLE

Ce suivi est effectué par le Guichet unique clauses d'insertion pour chaque maître d'ouvrage, conformément aux indications du cahier des charges des marchés comportant une clause d'insertion. A la demande du donneur d'ordre, le Guichet recueille les justificatifs auprès des entreprises ou des structures de mise à disposition, et établit un bilan mensuel par opération.

En 2023, 47 960 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire niortais, soit 30 ETP (équivalents temps plein). Dans le cadre de l'accompagnement de 12 donneurs d'ordre, 47 opérations ont été suivies comportant 137 marchés.

Maîtrise d'ouvrage	Nb opérations de travaux ou prestations de services	Nb de marchés actifs	Nb heures d'insertion réalisées
Ville de Niort	12	26	18 776
Autres communes de la CAN	2	10	1 062
CAN (y compris SEV)	13	22	9 654
Conseil Départemental 79	5	6	671
Bailleurs (SEMIE, Deux Sèvres Habitat, Immobilière Atlantique Aménagement)	12	45	9 486
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1	10	3 498
Région Nouvelle Aquitaine	1	10	1 695
GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79)	1	8	3 118
TOTAL donneurs d'ordre : 12	47	137	47 960
Rappel 2022			
TOTAL donneurs d'ordre : 15	58	147	43 399

Par rapport à 2022, le nombre d'heures d'insertion a augmenté de 10%. En revanche, le nombre de maîtres d'ouvrage et d'opérations suivies a légèrement diminué, passant de 15 donneurs d'ordre en 2022 à 12 en 2023, et de 58 opérations suivies à 47.

Enfin 87 935 heures d'insertion ont été réalisées sur le département en 2023, dont 55% par le guichet unique clauses d'insertion du niortais.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES, MAJORITAIREMENT LOCALES

Département d'origine	Nombre d'entreprises
Deux-Sèvres : 79	40
Charente-Maritime : 17	7
Vienne : 86	15
Charente : 16	1
Gironde : 33	1
Total Nouvelle Aquitaine	64
Vendée : 85	9
Loire-Atlantique : 44	1
Maine et Loire : 49	2
Total Pays de la Loire	12
Autres régions	6
Total	82

82 entreprises ont fait travailler une ou plusieurs personnes en 2023 dans le cadre des clauses d'insertion :

Il s'agit des entreprises attributaires, cotraitantes et sous-traitantes d'au moins un marché, comprenant des heures d'insertion réalisées au cours de l'année.

Ces entreprises relèvent majoritairement du secteur marchand, de moins de 50 salariés, implantées localement :

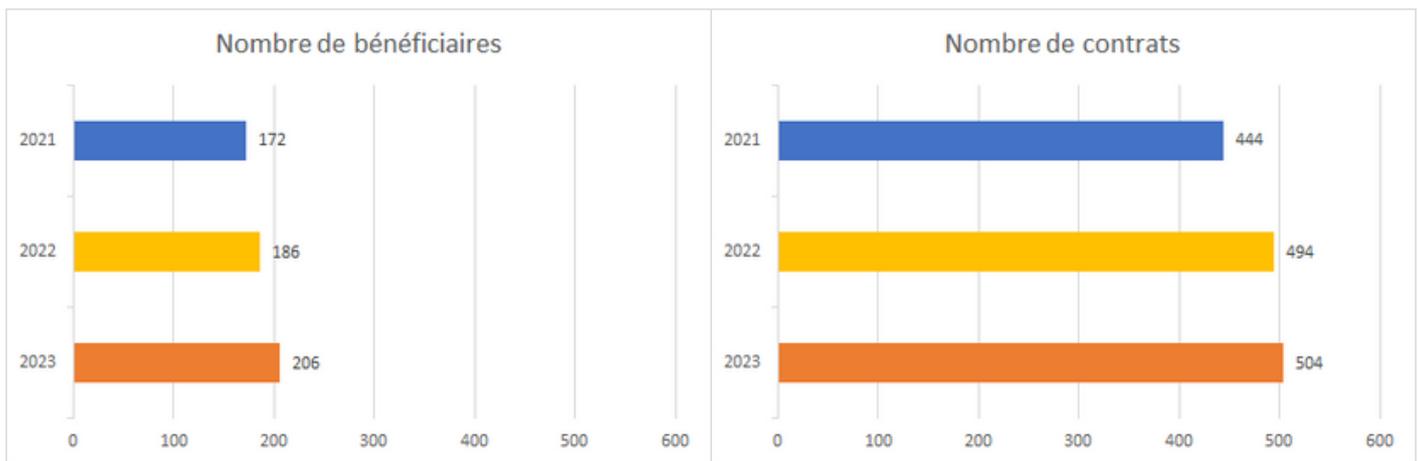
- 40 sur 82 (49%) ont leur siège ou un établissement dans le département des Deux-Sèvres, dont 19 sur le territoire de la CAN.
- 64 sont basées en Nouvelle Aquitaine (78%).
- Les autres entreprises sont installées principalement sur les régions limitrophes.

Le Guichet accompagne les entreprises dans la définition des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion, en fonction de leurs besoins. **L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :**

- Présentation des modalités de recours notamment aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (ETTI, AI, EI et ACI) ou aux structures du Handicap (ESAT et EA),
- Mise en contact avec les structures du territoire pour proposer des candidats et valider leur éligibilité,
- Si besoin, diffusion d'offres d'emploi auprès des partenaires du Guichet,
- Suivi de l'exécution de la clause d'insertion par le recueil et la saisie des justificatifs, ainsi que la rédaction de bilans mensuels diffusés aux maîtres d'ouvrage et intégrés aux compte-rendus de réunions de chantiers.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES HABITANTS DE LA CAN LES PLUS ELOIGNÉS DE L'EMPLOI

Évolution du nombre de bénéficiaires et de contrats



206 personnes ont bénéficié de missions de travail en 2023 dans le cadre des clauses d'insertion et 504 contrats ont été signés. Le nombre de bénéficiaires augmente régulièrement depuis 2021.

Le nombre de contrats a légèrement augmenté : 504 en 2023 contre 494 en 2022 (soit une hausse de 2%).

Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires montre qu'une même personne peut cumuler plusieurs missions et donc effectuer un véritable parcours d'insertion au travers des différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.

Le nombre moyen d'heures réalisées par personne est de 233 h en 2023 (stable par rapport à 2022). Comme en 2022 les entreprises sont restées très prudentes sur les recrutements de personnel en direct. D'une manière générale, elles ont privilégié la mise à disposition, via des missions fragmentées, générant des contrats courts.

La répartition femmes-hommes

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	35	3 466
Masculin	171	44 494
Total	206	47 960

En 2023, parmi les 206 bénéficiaires, 35 sont des femmes, soit 17% de l'effectif. Toutefois, elles ne contribuent qu'à 7% des heures totales effectuées : en moyenne, les femmes ont réalisé 99 heures d'insertion, tandis que les hommes ont atteint 263 heures. De plus, une diminution significative du nombre d'heures réalisées par les femmes est observée, chutant de 14% par rapport à 2022.

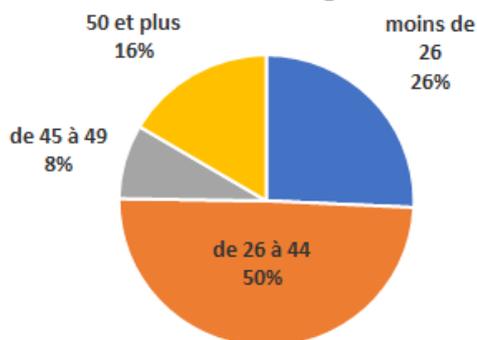
Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène en 2023 :

- Tout d'abord, le nombre d'heures effectuées dans le cadre des services à la personne et à la collectivité, où les femmes sont majoritaires, connaît une légère baisse (-9% en comparaison avec 2022). Cette baisse est due au renouvellement des marchés de nettoyage des locaux de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais. L'année 2023 a effectivement été marquée par une transition, où les nouveaux prestataires se sont concentrés sur la mise en place de l'exécution des marchés, ce qui a limité la réalisation d'heures d'insertion.
- De plus nous remarquons une présence croissante d'hommes peu qualifiés sur le secteur du nettoyage des locaux. Il convient aussi de noter que ces marchés sont souvent caractérisés par des interventions brèves et fragmentées (en moyenne de 1 à 3 heures par semaine) souvent en horaires décalés, favorisant ainsi les emplois à temps partiel subis.

A contrario, les heures d'insertion réalisées dans le cadre du bâtiment, des travaux publics et des espaces verts continuent d'augmenter (+15% en comparaison avec 2022). Ce sont les secteurs de prédilection des clauses d'insertion, traditionnellement occupés par des hommes.

La répartition par tranche d'âge

Répartition des participants par tranche d'âge



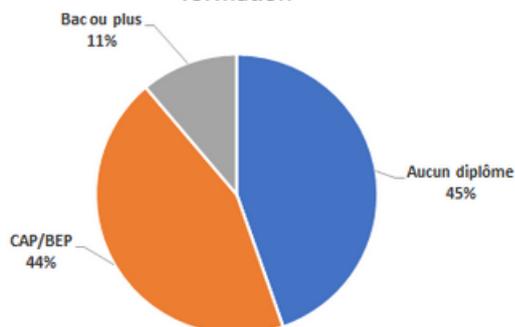
52% des heures sont réalisées par des personnes ayant entre 26 et 44 ans.

Le public jeune (souvent accompagné par la Mission Locale) est moins représenté en 2023 : 26% contre 29% en 2022. Par contre, le public de + 50 ans augmente, passant de 13% à 16%.

Le niveau de formation des participants

	Niveau de formation	Nb participants	Nb heures réalisées
9	Diplôme étranger sans équivalence en France	13	1 170
1	Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base	36	6 299
2	Aucun diplôme - Capacité à effectuer des activités simples	43	9 750
3	CAP/BEP avec ou sans diplôme	91	25 090
4	BAC	19	4 550
5	BAC+2	3	746
6	BAC+3 ou 4	1	355
7	BAC+5	0	0
	Total	206	47 960

Répartition des participants par niveau de formation



Le dispositif bénéficie de plus en plus aux publics non diplômés. En effet, 45% n'ont aucun diplôme (contre 20% en 2022)* et ils réalisent 36% des heures (contre 20% en 2022). 44 % des personnes ont un niveau BEP/CAP, avec ou sans diplôme (contre 66% en 2022). Elles réalisent 52% des heures (contre 68% en 2022).

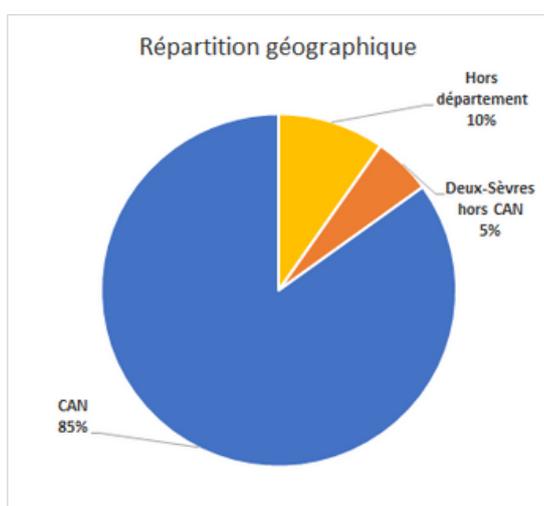
*Ce chiffre est à relativiser car certains participants d'origine étrangère ont des diplômes sans équivalence à leur arrivée en France. Cet item sera pris en compte en 2024 dans la saisie des données.

Les statuts des participants, lorsqu'ils entrent en parcours "clause"

Parmi les 206 participants (qui peuvent cumuler plusieurs statuts) :

- 98 ont le statut de Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD), soit 47% (contre 42% en 2022)
- 78 ont le statut de bénéficiaire du RSA, soit 38 % (part identique en 2022)
- 17 participants ont une reconnaissance de travailleur handicapé (TH), soit 8% (contre 10% en 2022)

L'origine géographique des participants



Comme les années précédentes, le Guichet du niortais bénéficie avant tout aux habitants de la CAN : 175 personnes sur 206 (soit 85%) résident sur le territoire de l'agglomération, dont 153 à Niort .

Concernant les habitants de Niort, **62 personnes sur 153 résident dans un Quartier de la Politique de la Ville (soit 41%).**

Les autres participants habitent dans les Deux-Sèvres (11) ou dans un département limitrophe (20).

Les prescripteurs des publics en insertion

Les 206 participants ont été orientés sur le dispositif des clauses d'insertion par les prescripteurs suivants :

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), France Travail, la Mission Locale, les structures de l'IAE et du handicap, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, du CCAS et des CHRS, ACTIF, le SPIP (Service de Probation et d'insertion Pénitencier). Dans quelques cas, cependant, les entreprises proposent des candidatures en direct et quelques participants se présentent de manière spontanée, dans les structures de mise à disposition de l'IAE ou de l'intérim classique.

A noter que 17 bénéficiaires (14 en 2022) étaient suivis et accompagnés dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

LE RECOURS AUX STRUCTURES DE MISE À DISPOSITION, CHOIX PRIVILÉGIÉ PAR LES ENTREPRISES

Durant l'année 2023, 504 contrats ont été signés dans le cadre des clauses d'insertion. **77 % des contrats (388) relèvent d'une mise à disposition et /ou de l'intérim.** Comme les années précédentes, c'est la modalité de recrutement la plus utilisée dans le cadre du Guichet niortais. Elle représente 58% des heures réalisées (49% en 2022).

La majorité des entreprises préfère avoir recours à la mise à disposition de personnel, via les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, le GEIQ BTP, les ESAT ou les entreprises d'intérim classiques : seuls 25 contrats sur 504 ont été signés dans le cadre d'une embauche directe (soit 5%).

Modalité des contrats	Nb contrats	Nombre d'heures réalisées
Mise à disposition de personnel	388	27 682
Embauche directe par les entreprises	25*	6 314
CDDI portés par un ACI ou une EI	91	13 964
Total	504	47 960

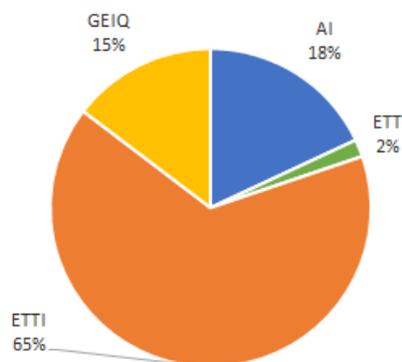
*16 en CDI et 9 en CDD

Enfin 91 contrats (soit 18%) sont des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Ils concernent des personnes salariées dans le cadre d'un chantier ou d'une entreprise d'insertion.

Parmi les structures de mise à disposition, ce sont celles de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) conventionnées par la DDETSPP qui portent la majorité des contrats. **En 2023, 95% des contrats de mise à disposition (86% en 2022), soit 368 contrats, étaient portés par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI).**

Les quatre ETTI conventionnées par les services de l'Etat sur le territoire, (ERGOS, EIPI, ID'EES Intérim et Siti Interim) représentent 65% des heures d'insertion (18 161) et 70% des contrats (272).

Mise à disposition : Nombre d'heures d'insertion réalisées par modalités



De manière résiduelle, les agences de travail temporaires dites « classiques » (ETT) réalisent 487 h, soit 1% des heures totales (7% en 2022).

Les deux Associations Intermédiaires, (AIN et IPSO²), réalisent 18% des heures (4 985) et portent 18% des contrats (96).

Le GEIQ BTP des Deux-Sèvres (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) propose également une mise à disposition, en majorité sous forme de contrats en alternance. Dans ce cadre, 12 contrats ont été signés qui ont produit 4 048 heures d'insertion (soit 8% des heures).

Les contrats en alternance

On note une relative stabilité entre 2022 et 2023 de ce type de contrats: 10 contrats de professionnalisation et 2 contrats d'apprentissage ont été portés par le GEIQ BTP. 5 contrats d'apprentissage résultaient quant à eux d'une embauche directe par une entreprise. **Les contrats en alternance ont généré au total 5 181 h (soit 11 % des heures totales) dont 1 487 h de formation.**

On peut noter que si la proportion de contrats en alternance est la même qu'en 2022, ceux-ci ont généré une légère augmentation du nombre d'heures travaillées (+ 5%) de même concernant les heures de formation (+ 6,6%).

La durée des contrats

Les mises à disposition et l'intérim portent majoritairement des contrats courts. Les contrats les plus longs sont liés principalement aux embauches directes (9 CDD et 16 CDI) et aux contrats en alternance (17).

Cette tendance relative aux contrats courts impacte le nombre moyen d'heures par participant. Néanmoins, celui-ci se stabilise en 2023 avec en moyenne **233 h d'insertion réalisées par participant**, comme en 2022. Enfin on peut noter que cette moyenne est la même en 2023 sur l'ensemble du département.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSITIVES POUR LES SIAE DU TERRITOIRE

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire bénéficient des clauses d'insertion de deux manières en termes de chiffre d'affaires :

- Directement en répondant aux consultations et en étant **titulaires de marchés** comportant une clause d'insertion : cela a été le cas pour EIVE et IPSO SERVICES (entreprises d'insertion) et la MIPE (chantier d'insertion)
- Indirectement en faisant de la **mise à disposition** de personnel répondant aux critères d'insertion, auprès des entreprises qui ont une clause d'insertion dans leur marché. Dans ce cadre, sont concernées
 - > Les Associations Intermédiaires (AI) : IPSO2 et AIN,
 - > Les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI) : ERGOS, EIPI, ID'EES INTERIM et SITI INTERIM.

Type de structure	Nom de la structure	Nombre d'heures
EI	EIVE	9 611 h
EI	IPSO SERVICES	971 h
ACI	MIPE	5 515 h
AI	AIN	3 349 h
AI	IPSO2	161 h (cette AI a choisi de passer la majorité de ses heures clauses par EIPI en 2022 soit 2 977 h)
ETTI	ERGOS	3 622 h
ETTI	EIPI (via les antennes d'IPSO et de l'AIN)	3 091 h : dont 2 977 via IPSO et 114 via AIN
ETTI	ID'EES INTERIM 79	6 618 h
ETTI	SITI INTERIM	3 677 h

Au total, 36 615 heures ont été réalisées par les SIAE du niortais, soit 76 % du total des heures réalisées sur le Guichet niortais. Il faut noter que l'arrivée de deux nouvelles ETTI, sur le territoire niortais fin 2022, a logiquement fait évoluer la répartition des heures réalisées entre les structures par rapport à 2022.

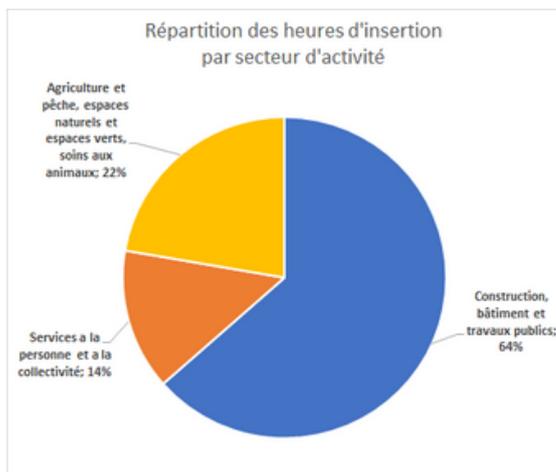
Répartition des heures d'insertion sur les SIAE, situées hors du niortais

Type de structure	Nom de la structure	Nombre d'heures
AI	AIR SERVICE (Parthenay)	32 h
AI	AICM (Mazières en gâtine)	155 h
ETTI	ADEF 17 (Rochefort)	24 h
ETTI	ID'EES INTERIM 17 (La Rochelle)	12 h
ETTI	A2I ACTUAL BRESSUIRE	45 h

268 heures ont été réalisées par des SIAE situées hors du territoire niortais, ce qui s'explique par la situation géographique de certaines entreprises qui choisissent de travailler avec des structures de proximité.

Ces chiffres mettent en évidence que les clauses d'insertion générées par le Guichet niortais constituent d'importantes retombées économiques positives pour le secteur de l'insertion par l'activité économique, puisqu'au total en 2023 : 36 883 heures sur 47960 heures ont été réalisées via ce secteur, soit 76,9% du total des heures d'insertion réalisées.

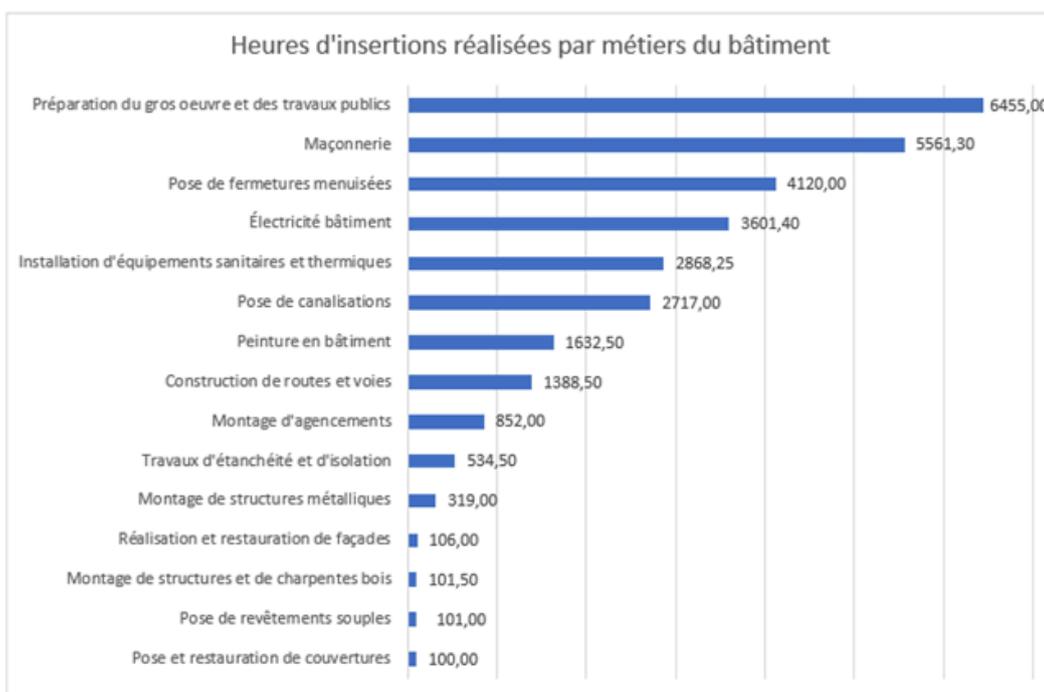
LA CONSTRUCTION, LE BÂTIMENT ET LES ESPACES VERTS COMME ACTIVITÉS SUPPORT PRIVILÉGIÉES



La majorité des heures d'insertion est réalisée sur les métiers de la construction, du bâtiment et des travaux publics (30456 h soit 64%), en progression de 10 points par rapport à 2022.

La part des heures réalisées sur les métiers liés aux espaces verts et à l'entretien des espaces naturels baisse légèrement avec 22% en 2023 contre 28% en 2022.

Enfin, les métiers de service à la personne et aux collectivités baissent également passant de 17% à 14% des heures d'insertion réalisées en 2023.



UN CHANTIER EMBLÉMATIQUE : LA REQUALIFICATION DE L'ILOT DENFERT-ROCHEREAU

Vue des travaux en cours de réalisation



950 heures d'insertion sont prévues dans le cadre de la rénovation des bâtiments de la place entre 2023 et 2025.
Cette opération est co-financée notamment par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Vue du projet prévisionnel



DES RELATIONS PARTENARIALES DYNAMIQUES

L'activité de programmation des clauses d'insertion en lien avec les donneurs d'ordre

Le Guichet accompagne les maîtres d'ouvrage publics qui souhaitent intégrer des clauses d'insertion dans leurs achats, en identifiant les marchés, en les assistant dans la rédaction de la clause d'insertion et en quantifiant des heures d'insertion.

En 2023, 9 donneurs d'ordre ont été accompagnés sur l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés : 35 opérations ont été étudiées et 25 105 nouvelles heures d'insertion ont été programmées. Celles-ci viennent s'ajouter aux heures déjà programmées les années précédentes, dans le cadre de marchés pluriannuels, et qui ne sont pas encore réalisées.

Maitres d'ouvrage	Nb d'opérations prévues avec une clause d'insertion	Nb d'heures d'insertion prévues ou programmées
Ville de Niort	8	3 365
CAN	9	9 870
CD 79	7	7 670
Mairie de St Maxire	1	350
3 Bailleurs	8	3 395
Mairie de Coulon	1	350
Région Nouvelle-Aquitaine	1	105
Total : 9	35	25 105

Le nombre de donneurs d'ordre ayant sollicité le Guichet est stable passant de 10 à 9 entre 2022 et 2023, tout comme le nombre d'heures programmées passant de 28 900h en 2022 à 26 750h en 2023.

La démarche de diversification des marchés et des donneurs d'ordre se poursuit, en associant également les communes de la CAN. Elle permet d'apporter des parcours plus riches au public en insertion via les clauses sur le territoire.

La coordination des partenariats territoriaux autour du Guichet unique du niortais

Durant l'année 2023, le Guichet unique a entretenu et animé le partenariat à travers les instances suivantes :

- **Sept comités de suivi des bénéficiaires** ont eu lieu en présence des services de l'Etat au sein des structures de mise à disposition, avec au moins 1 comité par structure.
- **Deux réunions** avec les structures de mise à disposition et le GEIQ BTP ont concerné le **suivi des missions et des marchés**.
- **Une présentation de l'activité du Guichet**, a été réalisée lors d'une **réunion des référentes de parcours du PLIE**, ainsi que des interventions de plusieurs structures de mise à disposition de personnel. L'objectif de ces rencontres est de renforcer les liens entre les structures de mise à disposition et l'accompagnement socio-professionnel réalisé dans le cadre du PLIE
- Le Guichet du niortais a participé le 18 septembre 2023 à la **présentation du bilan d'activité des Guichets du département, aux services du Conseil Départemental**. De même il a participé au bilan spécifique sur les bénéficiaires du RSA transmis par la coordination départementale des Deux-Sèvres, au service Insertion des Deux-Sèvres.
- Le Guichet a également présenté son activité et les services apportées aux maîtres d'ouvrage lors d'une **réunion du réseau Développement Durable des communes de l'agglomération**.

Le développement d'outils de partage et d'harmonisation des pratiques avec les réseaux des facilitateurs

Sur l'année 2023, **deux réunions d'échanges ont eu lieu, avec le réseau départemental des facilitateurs** afin de continuer à favoriser :

- L'harmonisation des pratiques
- La construction de parcours d'insertion au bénéfice des publics en insertion

Participation à la structuration d'un réseau régional de coordinateurs clauses sociales

En 2023, **deux coordinateurs régionaux ont été recrutés pour animer le réseau des facilitateurs de Nouvelle Aquitaine**, ce, dans l'objectif de structurer et harmoniser l'action des guichets, en particulier pour répondre de manière coordonnée, aux demandes régionales et nationales (Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat, entreprises publiques, etc...).

Dans ce contexte une rencontre a eu lieu à la fin de l'été 2023 entre les deux coordinateurs et le guichet du niortais, afin de mieux se connaître et travailler ensemble.

CONCLUSION : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER DE L'ACTIVITÉ 2023

Dans un contexte stabilisé, l'activité du Guichet du niortais a augmenté 10% en 2023 : **47 960 heures d'insertion ont été réalisées en 2023, représentant la création de 30 Équivalents Temps Plein. De même, on constate une évolution du nombre de bénéficiaires de 10%.** Cette tendance positive est observable depuis 2021 sur l'ensemble des Deux -Sèvres.

Le Guichet du niortais a représenté en 2023, 55% des heures d'insertion réalisées sur le département.

Le partenariat développé sur le territoire avec les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion, continue de porter ses fruits et permet aux clauses d'insertion d'être efficaces dans le retour à l'emploi.

Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par l'adoption par la CAN, la Ville de Niort et son CCAS d'un Schéma commun de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Ce nouveau cadre contribue au Plan National d'action pour l'Achat Durable (PNAD) qui fixe pour 2025 un objectif de 30% des marchés comportant une considération sociale.

Il s'agit à la fois, d'une reconnaissance des démarches déjà engagées et d'une incitation à poursuivre l'action, avec les différents partenaires sur de nouveaux marchés et vers d'autres entreprises et publics en difficultés d'insertion.

SIAE : Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique sont agréées par l'Etat pour accompagner les salariés en insertion.

Elles regroupent :

ETTI : Des entreprises de travail temporaire d'insertion qui sont des entreprises d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.

AI : Des associations intermédiaire qui permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs.

EI : Des entreprises d'insertion qui opèrent dans le secteur marchand avec une finalité sociale et qui proposent à des personnes en difficulté une activité productive assortie de prestations.

ACI : Des ateliers et chantiers d'insertion qui proposent une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

GEIQ : Les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification mettent à disposition des entreprises adhérentes, notamment via des contrats de professionnalisation, des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

ETT : Les entreprises de travail temporaire.

ESAT : Les établissements ou services d'aide par le travail.

EA : L'entreprise adaptée a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production.

PLIE : Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics éloignés de l'emploi.

ANNEXES : RÉPARTITION DES OPÉRATIONS ET DES MARCHÉS SUIVIS ET RÉALISÉS, PAR MAITRISE D'OUVRAGE SUR L'ANNÉE 2023

Communauté d'Agglomération du Niortais

Direction Maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Études et projets neuf	CNAM	7	941
Études et projets neuf	AC INFRASTRUCTURE VOIRIE ESPACES VERTS 2023-2024	3	2 514
Études et projets neuf	Pôle Gare : Aménagement des espaces publiques	2	1 765
Études et projets neuf	Extension Niort Tech III	1	130
Total Direction Etudes et projets neufs		13	5 350
Transports et la mobilité	Station GNV	1	243
Total Direction des Transports et de la mobilité		1	243
Assainissement	Construction d'une station d'épuration Coulon	1	318
Assainissement	Création de réseaux EU et EP Niort rue de la Plaine	1	207
Assainissement	Transfert Step et Réalisation réseaux EU EP Mauzé	1	538
Assainissement	Aménagement bassin d'orage Espace Lambon	1	71
Assainissement	AC Marché ABC inf 100KF travaux réseaux assainissement 2023-2026	1	2 229
Assainissement	Construction d'un bassin tampon Chauray-Les Combes	1	126
Total Direction Assainissement		6	3 489
SEV	Renouvellement réseau d'eau Amuré et Granzay Gript	1	35
SEV	Trx d'entretien, renouvellement et extension sur le réseau EP du SEV/2022-2025	1	538
Total SEV		2	573
Total Services de la CAN		22	9 654

Les mairies de l'Agglomération

Maitre d'ouvrage	Direction Maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées	
Mairie d'Aiffres		Réhabilitation école Victor Hugo	1	9	
Mairie de Magné		Construction d'une maison de santé	9	1 052	
Total des mairies de l'agglomération hors Niort			10	1 061	
Ville de Niort	Espace public	AC Prestations Propreté Espaces Publics Réserve SIAE 09/2019 09/2023	1	4 679	
	Espace public	Requalification Place Martin Bastard	2	405	
	Espace public	AC 2021-2024 prestations entretien espaces verts, naturels, ludiques et sportifs	1	7 609	
	Espace public	VDN/CAN Maintenance et entretien des ouvrages d'art et hydrauliques	1	270	
	Espace public	Travaux neufs, réparations, entretien voirie 2021-2025	1	230	
	Espace public	CPE Marché de performance éclairage public (2023-2028)	1	130	
	Espace public	Désherbage Espaces Publics	1	553	
	Total Direction Espace public			8	13 876
	Commande publique et logistique	AC Marché nettoyage des locaux 2020-2024	3	771	
	Total Direction Commande publique et logistique			3	771
	Patrimoine et moyens	Maison Patronale et Fabrique	7	2 963	
	Patrimoine et moyens	Rénovation bâtiment Denfert Rochereau	1	417	
	Patrimoine et moyens	Rénovation énergétique groupe scolaire Georges Sand	5	204	
	Patrimoine et moyens	2022-2025/AC Travaux neufs et entretien des bâtiments	2	545	
	Total Direction Patrimoine et moyens			15	4 129
Total Ville de Niort			26	18 776	
Total des Mairies de l'Agglomération			58	19 837	

Le Conseil départemental

Maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Le Conseil départemental des Deux-Sèvres	Travaux de chauffage Archives Départementales	2	292
	Vélo Francette-Rénovation passerelle de la Garette	1	37
	AC travaux Gros Œuvre bâtiments et collèges	1	70
	AC Travaux renforcement de voirie 2023	1	200
	Prestations de nettoyage des bâtiments départementaux	1	713
	Total Conseil Départemental	6	671

Les bailleurs

Maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Deux-Sèvres Habitat	Construction de 12 logements Le Pré du Lambon	1	17
	Réhabilitation 70 logements Champollion 2	9	2322
	Construction de 6 logements la Roussellerie à Aiffres	6	448,5
Total Deux Sèvres Habitat		16	2 787
IMMOBILIERE ATLANTIQUE AMENAGEMENT	Construction de 27 logements à Chauray	2	229
	Construction de 28 logements Fief Joly	7	1339
	Réfection façades de 12 logements à Aiffres	1	292
	GERC 2023	1	35
	Construction de 11 logements à Aiffres	2	176
	Construction de 8 logements à St-Georges de Rex	2	265
Total Immobilière Atlantique Aménagement		15	2 335
SEMIE	Ravalement de façades P025 et P027	2	117
	Résidence Habitat jeunes	9	3862
	Construction de 24 Logement Fief Paillée 4	3	386
Total SEMIE		14	4 365
Total Bailleurs		45	9 487

Autres maîtres d'ouvrage

Maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Région Nouvelle Aquitaine	Restructuration Lycée Paul Guérin	10	1 695
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Restructuration-Extension campus des métiers de Niort	10	3 498
GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79)	Reconstruction et extension de la MAS de CHAURAY	8	3 118



La Charte d'insertion, cadre stratégique du Guichet unique des clauses d'insertion du Niortais, permet à ses partenaires signataires de partager des objectifs et des principes de coopération convergeant avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Pour plus d'informations:

www.niortagglo.fr

Guichet unique clauses d'insertion du Niortais
Communauté d'agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex
guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.02